

## Le tourisme durable

### Édito



L'Assemblée des Régions d'Europe a le plaisir de vous présenter son nouveau support de communication : les dossiers thématiques.

Chaque trimestre, un dossier traitera de l'un des thèmes phares abordés par les Commissions de l'ARE. Nous espérons que l'information ainsi diffusée permettra aux lecteurs de mieux appréhender le sujet dans sa globalité.

Ce premier numéro est consacré au tourisme durable. À l'occasion du séminaire "Tourisme durable et de qualité : l'expérience des régions" organisé par la Commission 'Politique régionale' de l'ARE les 26 et 27 juin prochains en Istrie - Croatie, ce dossier vous éclairera sur les enjeux majeurs, les labels de qualité, les initiatives régionales existantes, et enfin sur la nécessité absolue d'établir une charte européenne du tourisme.

Depuis de nombreuses années déjà, l'ARE s'efforce de trouver des solutions aux problèmes liés à la croissance rapide de l'industrie touristique dans toute l'Europe. En 1998, la Commission 'Politique régionale' avait établi un premier rapport sur les standards de qualité environnementale dans le tourisme\*. Depuis lors, les régions membres de l'ARE travaillent activement en faveur du développement durable dans son ensemble. Elles ont notamment progressé dans le domaine des transports durables au niveau régional.

Pour preuve de sa volonté de progresser dans ce domaine, l'ARE lance également cette année le Prix pour la région européenne la plus respectueuse de l'environnement. Cette première édition est dédiée au tourisme durable.

Nous espérons que ces dossiers thématiques deviendront pour vous un outil de travail incontournable et vous souhaitons une agréable lecture. <

**Liese Prokop**

Présidente de l'ARE

Vice-Ministre Présidente de Basse-Autriche (A)

\* disponible en anglais sur [www.a-e-r.org/COMMUN/A48bis.html](http://www.a-e-r.org/COMMUN/A48bis.html)

## Trois principes fondateurs

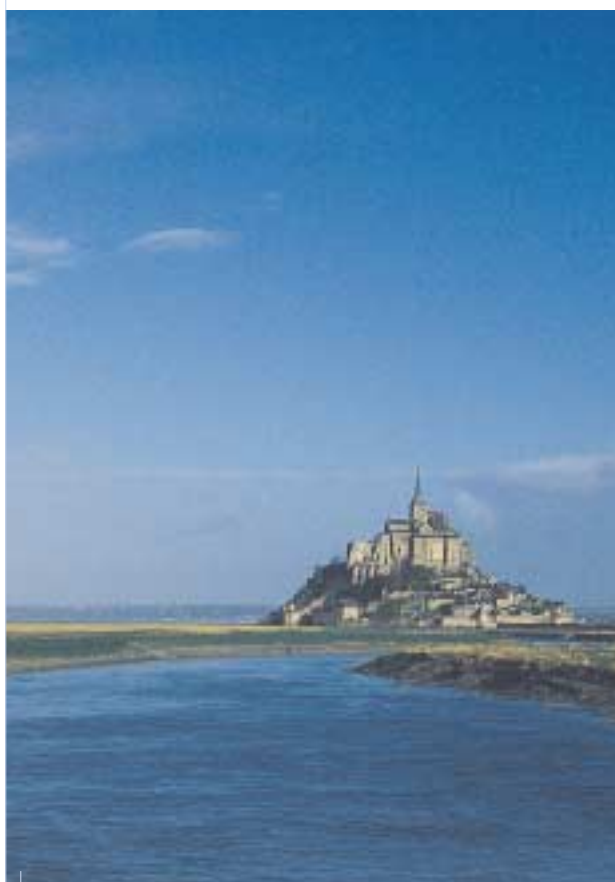
**Dix ans après** le sommet de Rio (juin 1992), deux ans après l'adoption du premier code d'éthique du tourisme par les pays membres de l'Organisation mondiale du

**1 Respecter les principes du développement durable.** Le développement touristique ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. Il s'agit de préserver la bio-

diversité et les ressources naturelles dans la perspective d'une croissance économique saine, continue et durable, afin de satisfaire les besoins des générations présentes et futures. Il faut économiser notamment l'eau et l'énergie, éviter la production de déchets et étaler, dans le temps et dans l'espace, les flux de visiteurs afin de minimiser la pression sur l'environnement.

**2 Préserver les acquis socioculturels.** Les activités touristiques doivent être conduites en harmonie avec les spécificités et les traditions des régions et pays d'accueil, et en observant leurs lois, us et coutumes. L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles et artisanales traditionnelles, et non à provoquer leur

standardisation et leur appauvrissement.



Les ressources provenant du tourisme doivent contribuer à la préservation du patrimoine historique et naturel (Mont St Michel-F, site du patrimoine mondial).

tourisme (Santiago du Chili, octobre 1999) et quelques mois avant le sommet de Johannesburg (août 2002), l'ONU votait, en décembre 2001, une résolution affirmant son total soutien à une politique planétaire du tourisme durable. Le premier code mondial d'éthique du tourisme était né. Il fixe, en 10 articles, des règles de conduite à respecter pour les États, les entreprises privées (compagnies aériennes, chaînes d'hôtels, tour-opérateurs) et les voyageurs, clients et acteurs de la première industrie au monde.

Trois principes s'en dégagent, autour desquels les acteurs publics et privés du développement touristique doivent coopérer.

**3 Assurer le développement économique local.** Les populations locales doivent pouvoir participer équitablement aux bénéfices économiques, sociaux et culturels qu'elles génèrent. Par exemple, l'emploi de la main-d'œuvre de la région visitée doit, à compétence égale, être prioritaire. Et les ressources touristiques tirées de la fréquentation des sites ont vocation à être utilisées pour l'entretien, la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine. <



En Europe, première destination touristique mondiale, le tourisme exerce une forte pression sur l'environnement, d'où la nécessité d'une véritable stratégie de développement durable (Piazza di Spagna, Roma-I).

## Un impératif : une charte européenne

DEPUIS UNE VINGTAINÉ D'ANNÉES, L'EUROPE SE PRÉOCCUPE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE TOURISME. MAIS LES TEXTES RESTENT TROP VAGUES. FACE À L'EXPLOSION ANNONCÉE DU TOURISME DE MASSE, IL DEVIENT URGENT DE SE DOTER D'UNE CHARTE DE RÉFÉRENCE.

**L'Europe** est la première destination touristique mondiale. Elle enregistre, à elle seule, la moitié des recettes touristiques mondiales. Deux millions d'entreprises européennes sont liées directement ou indirectement à cette activité économique. En 2001, l'Europe a accueilli 400 millions de touristes, soit les deux tiers des flux mondiaux. Pour 2020, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) prévoit 1,5 milliard de touristes à travers le monde, dont 800 millions pour la seule Europe.

Le tourisme, c'est avéré, exerce une forte pression sur l'environnement et les ressources naturelles. L'Europe doit donc s'engager dans une véritable stratégie de développement durable. Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de réguler un minimum l'activité touristique. Selon l'OMT, le tourisme durable ne doit pas être regardé comme une mode passagère ni comme un gadget accessoire. Son secrétaire général déclarait, d'ailleurs, en 2002 (décrétée Année de l'écotourisme) qu'il *"est une voie porteuse d'espoir pour l'industrie du tourisme du futur car il est au cœur de la problématique de l'édification d'un tourisme équilibré, durable et responsable"*.

Face à la croissance du tourisme de masse, l'heure doit être à l'action concertée. Il ne faut pas s'adapter dans l'urgence, mais construire un nouveau modèle de développement touristique, un tourisme qui ne serait plus prédateur des ressources naturelles et de l'environnement. Au-delà des réponses strictement économiques,

il faut trouver un équilibre durable qui sache articuler développement économique viable, préservation des ressources pour les générations futures et valorisation des cultures et des patrimoines.

### Vers la prise en compte du tourisme

Le Traité de Rome, aux origines de l'Union européenne, ne mentionnait pas le tourisme. Mais depuis une vingtaine d'années, le Vieux continent commence à prendre en compte ce secteur. L'importance du tourisme se voit vraiment reconnue en 1982, lorsque le Conseil de l'Europe, lui, pose les grandes lignes d'une politique touristique. En 1987 prend forme l'idée d'un plan européen d'actions en faveur du secteur. Après ces balbutiements, 1990 est proclamée Année européenne du tourisme par le Conseil de l'Europe. Le tourisme apparaît comme un facteur d'élargissement des frontières et un agent privilégié de développement local, national et international.

En 1995, le Conseil de l'Europe constate que *"les parcs, réserves et autres zones protégées attirent un nombre croissant de visiteurs"* et reconnaît que *"le tourisme durable devrait être considéré comme l'un des instruments permettant le développement socio-économique des régions"*. La même année, la Commission européenne adopte des mesures destinées à améliorer la qualité des services touristiques et la coopération entre les organismes publics et privés en charge du tourisme. Ces mesures

manquent, certes, de base juridique, mais elles sont les prémices du programme pluriannuel en faveur du tourisme européen pour les années 1997-2000. L'importance du tourisme en matière de création d'emplois est affirmée. Et en novembre 1997, dans le cadre du Conseil de l'Europe, les ministres européens du tourisme l'affirment : un développement équilibré et durable du tourisme peut largement contribuer à la lutte contre le chômage dans les États membres.

En mai 2000, les mêmes ministres sont réunis à Vilamoura (Portugal) et posent les bases d'une coopération touristique entre les membres. Il est question d'intégrer la dimension touristique dans la politique des transports ; d'élaborer *"des politiques de développement durable au niveau des territoires, fondées sur des critères qualitatifs"* ; d'investir dans les ressources humaines et la formation et *"d'élaborer une stratégie européenne de l'emploi dans le tourisme"* ; de *"valoriser l'Europe comme union de pays de tradition, de bien-être et de progrès"*.

L'Europe a, peu à peu, pris conscience de l'importance du secteur touristique et des enjeux sous-jacents. Les bases conceptuelles du tourisme durable ont été énoncées ; un peu en désordre, certes, mais elles sont là. Il s'agit aujourd'hui de poser de manière cohérente les enjeux majeurs du tourisme durable en matière d'environnement, de croissance et d'emploi. <

# Renforcer l'engagement régional et local

À TRAVERS L'EUROPE, IL Y A DES EXEMPLES ENCOURAGEANTS DE BONNE CONDUITE EN MATIÈRE DE TOURISME DURABLE AUX NIVEAUX LOCAL ET RÉGIONAL MAIS CES CAS D'ÉCOLE RESTENT ENCORE TROP PEU NOMBREUX.

**"Aujourd'hui, les personnes qui veulent vivre du tourisme ne peuvent plus raisonner uniquement en termes économiques, l'approche doit être globale".** C'est en ces termes que François Seppey, chef du service de promotion touristique et économique du canton du Valais en Suisse, envisage le tourisme durable. Une démarche qu'il connaît bien puisque le Valais, deuxième destination touristique du pays, mène dans ce domaine une politique largement acquise aux principes du développement durable.

## Le Valais mise sur l'excellence

Le canton a mis en place un label Valais Excellence, officialisé en 2002, afin d'encourager les acteurs locaux à viser un tourisme de qualité. Déjà, une trentaine d'entreprises adhère au projet. Les entreprises de remontées mécaniques ont constitué la branche pilote du projet et les résultats s'avèrent probants. *"Les entreprises pilotes ont toutes constaté la diminution du nombre de réclamations venant de la clientèle depuis qu'elles s'étaient engagées dans la démarche Valais Excellence, ajoute François Seppey. Il ne faut pas l'oublier : un client satisfait est un client qui revient !"*

L'objectif affiché du canton est de fidéliser la clientèle et d'améliorer la valeur ajoutée générée par le tourisme. *"Nous orientons le tourisme vers des activités qui rapportent plus, précise François Seppey, mais toujours dans une démarche de développement durable."* Ainsi, le canton privilégie l'hôtellerie à la para-hôtellerie (appartements ou chalets locatifs) : non seulement l'activité hôtelière rapporte plus, mais elle permet également de limiter les zones construites.

## Autre exigence : les enjeux socioculturels

Pour faire revivre des villages qui ont tendance à être désertés, certaines communes ont pris des mesures très strictes. Elles refusent par exemple des permis de construire aux particuliers qui veulent bâtir des appartements uniquement destinés à la location touristique. *"Si un particulier décide de faire construire un chalet qui comprend plusieurs appartements, il sera obligé d'en louer au moins un à des personnes qui veulent habiter dans le village à l'année",* explique François Seppey. Enfin, pour impliquer la population dans ces projets de développement durable, le canton lance une campagne de sensibilisation qui vise en premier lieu les enfants. *"Nous allons intégrer l'aspect touristique dans les cours de géographie, explique François Seppey. Les enfants qui vivront demain*

*de cette activité doivent avoir été éduqués aux notions de bases du tourisme durable."*

Dans les Alpes françaises, le département de Haute-Savoie est lui aussi sur la piste d'un développement du tourisme durable. Au-dessous de 1500 mètres d'altitude, la neige se fait rare. Beaucoup de communes de moyenne montagne se sont donc équipées de canons à neige : un investissement lourd (1,5 million € pour trente engins) et qui engendre des problèmes de gestion de ressources en eau. *"On se rend compte que ce n'est pas la solution viable à long terme, explique Laurent Collinet, de l'Agence touristique départementale. Il ne fait plus assez froid en basse altitude et on voit des canons à neige trônés en hiver au milieu de belles prairies vertes !"* Ces stations ont donc favorisé de nouvelles activités, comme la remise en forme, la randonnée et la découverte du patrimoine. Aujourd'hui, seuls 25 à 30 % des touristes d'hiver pratiquent le ski.

## Le Nord met le cap sur l'écotourisme

Les pays nordiques sont, eux, en avance en matière de tourisme durable. *"La plupart du temps, les initiatives viennent de la population locale, explique Mårit Olsson, chargée du tourisme dans la région de Halland au Sud-Ouest de la Suède. Notre rôle se limite à les aider dans leurs démarches administratives."* Ici, l'écotourisme fait partie intégrante des mentalités. L'exemple d'Alvhaga Vildmark est à ce titre significatif. Situé au bord du lac Fegen, ce site naturel fait partie du réseau "Natura 2000", mis en place par la Commission européenne pour combiner la protection des espèces naturelles et des habitats avec le développement de l'écotourisme. Quand on vient passer des vacances ici, c'est pour y vivre une expérience 100 % naturelle : les cottages sont perdus dans la nature, on passe ses journées au bord du lac à pêcher, à faire du canoë, à ramasser des fraises sauvages. Pour l'instant, ce style de vacances attire surtout les familles.

En France, on manie cette notion avec plus de précautions. *"En Alsace, nous n'avons pas de plan de développement de tourisme durable, explique Christian Fleith de l'Agence de développement touristique. Mais nous menons des actions très concrètes qui s'en rapprochent."* L'Écomusée d'Ungersheim, où les 25 hectares de friches sont devenus un musée en plein air, fait partie de ces initiatives. À l'origine, cet "éco-parc" avait pour vocation la sauvegarde de l'architecture rurale, menacée de disparition. Puis l'activité s'est progressivement élargie.



**Les régions ont un rôle primordial à jouer dans le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et des populations locales.**

Aujourd'hui, l'Écomusée, animé par des salariés recrutés dans la région, détient un fonds important d'objets, de documents et de bâtiments alsaciens. Les 400 000 visiteurs annuels viennent voir les maisons et les fermes typiques, la plus vieille datant du 15<sup>e</sup> siècle. L'Écomusée fait aussi revivre des métiers traditionnels. Boulangers d'antan, selliers, forgerons, charbons y sont réapparus. Une poterie, fermée depuis 1959, a repris son activité en 1994 et fabrique des copies d'anciennes pièces en terre vernissée. L'Écomusée produit également du charbon de bois traditionnel cuit en meules. Au-delà de la réactivation d'un vieux métier et d'une technique aujourd'hui désuète, l'objectif est de commercialiser un charbon de bois de haute qualité tout en valorisant le domaine forestier de l'Écomusée.

L'Alsace favorise également la randonnée et le vélo pour assurer à la région un développement touristique respectueux de la population locale et de l'environnement. Aujourd'hui, elle dispose de 11 000 km de sentiers balisés, soit près de 10 % de l'ensemble des chemins de randonnée français. Autre innovation, l'Agence pour le développement touristique travaille à la création d'un label alsacien afin de valoriser les plats et les produits du terroir. À l'horizon 2004, une centaine d'artisans des métiers de bouche devraient figurer dans une brochure à destination des touristes. Il leur faudra pour cela entrer dans une démarche qualité exigeante au terme de laquelle leurs produits seront labellisés.

En Europe, les initiatives de ce genre se multiplient, mais la grande diversité des situations touristiques implique de réfléchir à des solutions adaptées à chaque région afin de prendre en compte les pressions environnementales et socioculturelles inhérentes à chacune d'entre elles. <

## Labels au choix

**L'agenda 21** pour le voyage et l'industrie du tourisme est un programme d'action adopté lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en juin 1992 par 182 pays. Une belle réussite puisque c'est le premier véritable document de ce genre à remporter une telle adhésion. Il propose des recettes pour assurer le développement durable de la planète tout au long du XXI<sup>e</sup> siècle. L'Agenda 21 propose une vision globale du développement (cf. ci-contre).

Pour compléter cet agenda, il existe des systèmes de management basés sur **les normes ISO** (Organisation internationale de normalisation) chargés d'aider les entreprises à s'engager concrètement dans une démarche de développement durable. De nombreuses entreprises ont également développé leur propre système basé sur le standard ISO 14000. Il s'agit d'intégrer l'environnement dans le mode de fonctionnement de l'entreprise. Celle-ci se fixe les objectifs qu'elle veut atteindre et un organisme est chargé de certifier leur pertinence. *"Nous nous sommes engagés à diminuer notre consommation d'énergie de 10 % par an, explique Didier Houli, directeur de l'Agence régionale pour l'environnement dans la région Midi-Pyrénées (Sud-Ouest de la France). Chaque année un auditeur vient vérifier que nous menons à bien nos objectifs. Cette démarche est certes contraignante mais elle est pleine de sens et c'est ce qui fait tout son intérêt".*

**Un code de conduite général.** Le programme environnemental des Nations Unies a voté, en décembre 2001, une résolution qui pose les bases d'un tourisme durable à l'échelle planétaire. Ce texte, sorte de code mondial d'éthique jusqu'alors inédit, insiste sur la nécessaire coopération entre tous les acteurs de l'industrie touristique : les pays ou régions d'accueil, les entreprises privées et les voyageurs. L'inconvénient étant que le respect de ce code de conduite est basé sur le volontariat.

**Des "labels qualité" et des "assurances qualité".** Il en existe beaucoup à travers l'Europe, mais ils ne fournissent pas de recommandations globales. Les "assurances qualité" régissent essentiellement l'hébergement et la restauration. Les "labels qualité" ne donnent que des directives très vagues à propos, notamment, de la consommation d'eau et d'énergie, de la gestion des déchets ou du respect de la couche d'ozone. Quelques "labels qualité" dignes de ce nom existent cependant. Par exemple, le label "Pavillon bleu" est présent et récompense 2 800 plages et ports de plaisances dans 23 pays européens. Ses exigences concernent trois critères : qualité de l'eau, éducation environnementale et gestion de l'environnement.



Les labels comme "Pavillon bleu" participent à une meilleure prise en compte de l'environnement.

**Des "éco-labels".** Le label "The Nordic Swan", par exemple, est l'un des plus réputés au monde. Depuis 1998, ce label régional est décerné à des produits touristiques des pays nordiques qui respectent des impératifs environnementaux stricts. Il récompense les chambres d'hôtes et les restaurants particulièrement soucieux de l'environnement. À l'échelle internationale, c'est le "Green Globe" qui s'applique depuis 1994. Il est décerné aux industriels du tourisme qui respectent les principes de l'Agenda 21 pour la préservation et l'amélioration de l'environnement. Le "Green Globe" formule des exigences, entre autres, sur la réduction et le recyclage des déchets, sur la gestion des ressources aquatiques et sur la gestion des énergies. <

## Les rencontres d'Istrie (Croatie) les 26 et 27 juin

"Tourisme durable et de qualité : l'expérience des régions", c'est le thème retenu pour le séminaire organisé par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) qui se tiendra les 26 et 27 juin prochains à Porec en Istrie (Croatie).

Ces deux jours seront placés sous le signe de l'échange : les régions européennes viendront présenter leurs expériences en matière de tourisme durable de qualité. Les projets développés avec succès seront mis en commun pour en faire profiter les autres régions. Le but de ces échanges est de promouvoir une

approche intégrée d'un tourisme durable utilisant les ressources propres des régions et générateur d'emplois.

La journée du 26 sera consacrée à l'étude de stratégies régionales réussies. Des ateliers permettront ensuite aux participants de discuter des moyens pour mettre en route de tels projets. Le 27 juin, les résultats de ces réflexions seront mis en commun et c'est Brian Greenslade, Président de la Commission 'Politique régionale' de l'ARE, qui rendra les conclusions générales du séminaire en début d'après-midi.

## Agenda 21 : quatre sections

### 1. Social et économique

- Lutter contre la pauvreté
- Promouvoir et protéger la santé des populations locales
- Promouvoir la coopération entre les peuples
- Créer des emplois au profit des autochtones

### 2. Ressources

- Lutter contre le déboisement et la désertification, mettre en valeur les montagnes
- Protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité et les écosystèmes, gérer rationnellement les biotechniques
- Protéger les mers et les océans
- Protéger les ressources en eau douce
- Gérer rationnellement les déchets solides, radioactifs et chimiques toxiques

### 3. Acteurs

- Ne pas négliger le rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable
- Renforcer le rôle des populations autochtones
- Renforcer le rôle des ONG, des collectivités locales, des scientifiques et des agriculteurs

### 4. Moyens

- Des techniques écologiquement rationnelles
- La science au service du développement du tourisme durable
- Promouvoir l'éducation, la sensibilisation du public et la formation
- Arrêter ou limiter le protectionnisme



AER - ARE - VRE Dossier

Le tourisme durable - juin 2003

Dossier thématique de l'Assemblée des Régions d'Europe

Directeur de la publication - Klaus Klipp

Rédacteur en chef - Barbara Skoczylas-Thauront

Rédaction - Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme de Strasbourg (F)

Secrétariat de rédaction - Francine Huhardeaux et Barbara Skoczylas-Thauront

Traduction - Ursula Gerstenmaier (GB & D)

Conception et mise en page - Agence Contexte - Strasbourg (F)

Crédit photo - Marc Thauront - Digital Vision

Impression - OTT - rue Pins - 67310 Wasselonne (F)

Tirage en trois langues : 4 500 ex.

Reproduction autorisée avec mention de la source

ARE - Secrétariat général - Bureaux Europe - 20, Place des Halles  
F - 67000 Strasbourg - [www.a-e-r.org](http://www.a-e-r.org) - Tél. : +33 3 88 22 07 07  
Fax : +33 3 88 75 67 19 - E-mail : [infopresse@a-e-r.org](mailto:infopresse@a-e-r.org)